

29^E CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES COMMISSAIRES
À LA PROTECTION DES DONNÉES ET DE LA VIE PRIVÉE

LES HORIZONS DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

TERRA INCOGNITA

P R I V A C Y H O R I Z O N S

29TH INTERNATIONAL CONFERENCE OF
DATA PROTECTION AND PRIVACY COMMISSIONERS

Atelier

Dragon : La mondialisation

Parcourir les quatre coins de la terre :
Qu'y a-t-il aux horizons internationaux?

Workshop

“Globalization Dragon”

Spanning the Earth's Four Corners:
What's on the international horizons?

27 septembre/Septembre 27
13h30 – 16h

Série Terra Incognita, cahier de travail # 14/Terra Incognita, workbook series # 14

Table des matières / Table of contents

Biographies		Biographies	
M. Peter Schaar — Président	2	Mr. Peter Schaar — Chair	2
M. Michael Donohue	2	Mr. Michael Donohue	2
M. Gus Hosein, Ph. D.	3	Dr. Gus Hosein	3
M. Peter Hustinx	3	Mr. Peter Hustinx	3
M. Colin Minihan	3	Mr. Colin Minihan	3
Résumé de l'atelier	6	Workshop Summary	6
Bibliographie	11	Bibliography	11

Biographies

Président : M. Peter Schaar

Peter Schaar est le Commissaire fédéral à la protection des données et du droit à l'information d'Allemagne. Il fut élu au poste de Commissaire à la protection des données le 7 décembre 2003, réélu pour un second mandat de deux ans en tant que président en 2006, puis, en janvier 2006, en tant que Commissaire fédéral au droit à l'information. Il exerce aussi la fonction de président du groupe de travail des Commissaires européens à la protection des données. Peter Schaar a travaillé de 1980 à 1983 avec le bureau du Sénat pour les services administratifs de Hambourg. Il s'est joint au Commissariat à la protection des données d'Hambourg en tant que chef de service en 1986 à 1994, puis comme chef de service suppléant de 1994 à 2002. Il fut membre en 2001 et 2002 de la commission secondaire pour la modernisation de la protection des données. Il a créé le 1^{er} novembre 2002 une entreprise de consultation pour la protection des données dont il était le directeur général jusqu'en octobre 2003. Il est aussi membre de la Gesellschaft für Informatik (société pour l'informatique), du International Working Group on Data Protection in Telecommunications (IWGDPT), de la Hamburger Datenschutzgesellschaft (société pour la protection des données d'Hambourg (HDG) et aussi de la Humanistische Union (l'Union Humaniste). Il possède un diplôme en économie.

Conférenciers

M. Michael Donohue

Michael Donohue s'est joint à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2001, où il exerce les fonctions d'analyste des politiques en matière de protection de la vie privée, de sécurité de l'information et de consommation, au sein de la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie. Il a récemment concentré ses efforts sur la coopération pour renforcer le droit relatif à la protection de la vie privée. Avant d'intégrer l'OCDE, il a travaillé comme avocat à la Commission fédérale de commerce des États-Unis, où il s'est intéressé plus particulièrement à des questions internationales liées à la protection des consommateurs et à Internet. M. Donohue a

Biographies

Chair : Mr. Peter Schaar

Peter Schaar is the German Federal Commissioner for Data Protection and Freedom of Information. He was first elected Data Protection Commissioner on 7 December 2003, re-elected for a second two-year term as Chairman in 2006 and, in January 2006, Federal Commissioner for Freedom of Information. He is also Chairman of the working group of the European Data Protection Commissioners. Mr. Schaar worked from 1980 to 1983 with the Senate's office for administrative services of Hamburg. He joined the Hamburg Data Protection Commissioner, working as head of section from 1986 to 1994, then as deputy from 1994 to 2002. In 2001-02 he was a member of the Attendant Commission to the Modernization of Data Protection Law. On 1 November 2002, he founded a private consulting firm for data protection in Hamburg which he ran as managing director until October 2003. He is also a member of the Gesellschaft für Informatik (Society for Informatics), the International Working Group on Data Protection in Telecommunications (IWGDPT), the Hamburger Datenschutzgesellschaft (HDG, Hamburg Society of Data Protection) as well as the Humanistische Union (Humanistic Union). Mr. Schaar holds a diploma in economics.

Speakers

Mr. Michael Donohue

Michael Donohue joined the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) in 2001, where he works as a policy analyst in the areas of privacy, information security and consumer policy within the Science, Technology and Industry Branch. His recent focus has been on cooperation in enforcing privacy law. Prior to joining the OECD, he worked as a lawyer at the U.S. Federal Trade Commission, focusing on international consumer protection and Internet-related matters. Michael Donohue has studied law and philosophy, with degrees from Trinity College, Dublin (M.Litt), the University of Maryland (J.D.) and the College of William and Mary (B.A.).

étudié le droit et la philosophie. Il est titulaire de diplômes du Collège Trinity à Dublin (maîtrise en lettres), de l'Université du Maryland (doctorat en droit) et du Collège William and Mary (baccalauréat ès lettres).

M. Gus Hosein, Ph. D.

Gus Hosein est attaché supérieur de recherches à Privacy International, un organisme de défense des droits de la personne basé à Londres. Son travail au sein de l'organisme est axé sur les politiques antiterroristes et les processus d'élaboration de politiques internationales. Il est visiteur-stagiaire au département de gestion de la London School of Economics and Political Science où il effectue des recherches et prononce des conférences sur les politiques en matière de technologie. Il est également chercheur invité à la American Civil Liberties Union où il agit comme conseiller dans le cadre du projet sur la technologie et la liberté. Il est titulaire d'un baccalauréat en mathématiques de l'Université de Waterloo et d'un doctorat de l'Université de Londres.

M. Peter Hustinx

En janvier 2004, le Parlement et le Conseil européen ont nommé Peter J. Hustinx Contrôleur européen de la protection des données pour une durée de cinq ans. M. Hustinx a collaboré étroitement dès le départ à l'élaboration d'une législation sur la protection des données, à l'échelle nationale et internationale. De 1991 jusqu'à sa nomination actuelle, M. Hustinx a été président de l'autorité néerlandaise de protection des données; il a également occupé le poste de président du groupe Article 29, de 1996 à 2000. Il est diplômé en droit de Nijmegen (Pays-Bas) et d'Ann Arbor (États-Unis). Depuis 1986, il assume les fonctions de juge suppléant au tribunal d'appel à Amsterdam.

M. Colin Minihan

Colin Minihan est conseiller juridique principal au ministère du Procureur général du gouvernement de l'Australie. Il y est responsable des questions liées à la politique juridique nationale relativement à l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* dans le secteur privé,

Dr. Gus Hosein

Gus Hosein is a Senior Fellow with Privacy International, a London-based human rights organisation. His work at Privacy International focuses on anti-terrorism policy and international policy-making processes. He is a Visiting Fellow in the Department of Management at the London School of Economics and Political Science where he researches and lectures on technology policy. He is also a Visiting Scholar at the American Civil Liberties Union where he advises the Technology and Liberty Project. He holds a BMath from the University of Waterloo and a doctorate from the University of London.

Mr. Peter Hustinx

Peter J. Hustinx was appointed European Data Protection Supervisor in January 2004 by the European Parliament and Council for a five-year term. He has been closely involved in developing data protection legislation from the start, both at the national and at the international levels. From 1991 until his current appointment, Mr. Hustinx was President of the Dutch Data Protection Authority and also served as Chairman of the Article 29 Working Party from 1996 until 2000. He received law degrees in Nijmegen, the Netherlands, and in Ann Arbor, USA. Since 1986, he has been deputy judge in the Court of Appeal in Amsterdam.

Mr. Colin Minihan

Colin Minihan is a Principal Legal Officer in the Australian Government Attorney-General's Department. He is responsible for domestic legal policy issues in relation to the application of the Privacy Act to the private sector, as well as legal policy issues raised by Australia's legal framework

de même que des questions de politique juridique que soulève le cadre juridique australien en ce qui concerne le commerce électronique. Il est également responsable de la politique australienne internationale en matière de protection de la vie privée. Il a pris part à des réunions du GTSIVP de l'OCDE, de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et de l'APEC. Il est actuellement président du sous-groupe de la protection des renseignements personnels de l'APEC, qui élabore des mécanismes visant la mise en œuvre internationale du cadre de protection de la vie privée de l'APEC.

for electronic commerce. His responsibilities include Australian international privacy policy. Colin has participated in meetings of the OECD WPISP, the United Nations Commission on International Trade Law, and APEC. Colin is the current chair of the APEC Data Privacy Sub-Group, which is developing mechanisms for the international implementation of the APEC Privacy Framework.

29^E CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES COMMISSAIRES
À LA PROTECTION DES DONNÉES ET DE LA VIE PRIVÉE

LES HORIZONS DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

TERRA INCOGNITA

PRIVACY HORIZONS

29TH INTERNATIONAL CONFERENCE OF
DATA PROTECTION AND PRIVACY COMMISSIONERS

Résumé de l'atelier

Workshop Summary

De plus en plus, les autorités de protection des données et les groupes de la société civile à l'échelle mondiale collaborent afin de mieux promouvoir et assurer la protection de la vie privée. Le présent atelier porte sur les méthodes qu'emploient les autorités pour coordonner efficacement leurs efforts sur le plan international afin de mieux faire face aux nouvelles menaces à la vie privée, de régler rapidement les questions d'intérêt commun et de favoriser les liens avec les organismes internationaux.

Le domaine a fait l'objet de nombreuses recherches au cours des dernières années, et les travaux continuent d'aller bon train. Les conférenciers présents à l'atelier représentent des organismes ayant pris part activement aux maints efforts multilatéraux déployés.

► **Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**

En 2005, le Groupe de travail de l'OCDE sur la sécurité de l'information et la vie privée a formé un groupe de volontaires présidé par la commissaire à la protection de la vie privée du Canada et chargé de trouver des façons de favoriser la collaboration entre les autorités responsables de la protection des données et les autres organes d'application de la loi relativement aux plaintes transfrontalières et aux autres affaires liées à la circulation internationale des données. Cette initiative s'inspire des Lignes directrices de l'OCDE régissant la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données de caractère personnel, qui stipulent que les pays membres devraient prendre des mesures pour faciliter l'échange de renseignements aux termes des Lignes directrices et s'entraider sur des questions de procédures et d'enquêtes. Le groupe a conçu un cadre stratégique et formulé un énoncé des objectifs stratégiques de haut niveau et une description des mesures que les pays membres devraient prendre pour réaliser ces objectifs. Le cadre a été adopté sur recommandation du Conseil de l'OCDE en juin 2007. Les travaux de mise en œuvre de la recommandation sont en cours et comportent des mesures pour aider les autorités d'application de la loi à mieux communiquer les plaintes et les enquêtes dans leur domaine et à demander l'aide nécessaire.

Increasingly, data protection authorities and civil society groups from around the world are working together to better promote and protect privacy. This workshop focuses on methods for data protection authorities to more effectively coordinate their efforts internationally in order to better address new and emerging threats to privacy, achieve earlier resolution on issues of common interest, and promote liaison with international organizations.

A considerable body of work has already been done in this area over the past few years, and efforts along these lines are continuing in earnest. The organizations represented by the speakers at this workshop have been actively involved in a number of multilateral efforts.

► **Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD)**

In 2005 the OECD Working Party on Information Security and Privacy created a volunteer group chaired by the Privacy Commissioner of Canada, to explore ways to encourage cooperation between data protection authorities and other enforcement bodies with respect to cross-border complaints and other cases arising from international data flows. The initiative follows on the OECD's Guidelines on the Protection of Privacy and Transborder Flows of Personal Data, which state that member countries should establish procedures to facilitate information exchange related to the Guidelines, and engage in mutual assistance initiatives with respect to procedural and investigative matters. The volunteer group has developed a policy framework, a statement of high level policy objectives, and a description of the steps that member countries can take to achieve these objectives. The framework was adopted as a Recommendation of the OECD Council in June 2007. Work on practical initiatives to implement the Recommendation is now underway, and includes efforts to help enforcement authorities to more easily contact one another about complaints or investigations in their respective jurisdictions and request appropriate assistance.

► **Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC)**

APEC economies recognize the importance of protecting information privacy and maintaining information flows among economies in the Asia Pacific region as well as among their trading partners. As APEC Ministers acknowledged in

► **Coopération économique de la zone Asie-Pacifique (APEC)**

Les pays membres de l'APEC reconnaissent l'importance de protéger les renseignements personnels tout en maintenant le transfert des données entre les économies de la région de l'Asie-Pacifique et leurs partenaires commerciaux. Comme les ministres de l'APEC le convenaient au moment d'adhérer au Plan d'action de 1998 sur le commerce électronique, le plein potentiel du commerce électronique ne peut être atteint sans la collaboration des gouvernements et des entreprises sur le plan [traduction] « du développement et de la mise en œuvre de technologies et de politiques inspirant la confiance à l'égard de systèmes de communication, d'information et de prestation sécuritaires et fiables qui tiennent compte de la protection de la vie privée.... ». Le Sous-groupe de la protection des renseignements personnels de l'APEC a été formé pour réaliser ces objectifs en aménageant un cadre efficace de protection de la vie privée. En 2004, les ministres de l'APEC ont adopté un nouveau Cadre de protection de la vie privée, reconnaissant ainsi l'importance d'établir des mesures de protection efficaces de la vie privée ne faisant pas obstacle à la circulation de l'information et d'assurer le commerce continu et la croissance économique dans la région de l'Asie-Pacifique. Après s'être penché sur des questions de mise en œuvre nationale, le Sous-groupe se concentre maintenant sur la mise en œuvre internationale du Cadre de protection des données de l'APEC par les économies membres. Le Sous-groupe travaille actuellement à une série de projets pratiques visant à concevoir un système d'utilisation des règlements de protection transfrontalière des renseignements personnels à l'intention des entreprises, ce qui comprend la création de mécanismes efficaces de partage des renseignements et de coopération sur le plan de l'application des lois entre économies pour les organismes de réglementation en matière de vie privée.

► **Contrôleur européen de la protection des données**

Le contrôleur européen de la protection des données est une autorité indépendante chargée d'assurer la protection des renseignements personnels et de la vie privée et de promouvoir les pratiques exemplaires en la matière dans les institutions et les organismes de l'Union

endorsing the 1998 Blueprint for Action on Electronic Commerce, the potential of electronic commerce cannot be realized without government and business cooperation "to develop and implement technologies and policies, which build trust and confidence in safe, secure and reliable communication, information and delivery systems, and which address issues including privacy...." The APEC Data Privacy Sub-Group was established to achieve these goals in developing an effective privacy framework. In 2004 APEC ministers endorsed a new APEC Privacy Framework, recognizing the importance of the development of effective privacy protections that avoid barriers to information flows, and ensure continued trade and economic growth in the APEC region. After considering domestic implementation issues, the Sub-Group has focused on the international implementation of the APEC Privacy Framework by member economies. The Sub-Group is currently working on a series of practical projects to develop a system for the use of cross-border privacy rules by business, which includes developing effective mechanisms for privacy regulators to share information and cooperate in enforcement between economies.

► **European Data Protection Supervisor (EDPS)**

The EDPS is an independent supervisory authority devoted to protecting personal data and privacy and promoting good practice in EU institutions and bodies. A key function of the EDPS involves cooperating with other data protection authorities in order to promote consistent data protection throughout Europe. This may involve work on issues that have an impact on how to interpret a provision of Directive 95/46, which has been implemented into national laws. It can also be relevant in cases where similar complaints have been launched in several member states. The EDPS also works to ensure good data protection in the context of the EU's "third pillar," which covers police and judicial cooperation. Another important cooperative task of the EDPS relates to Eurodac, where the responsibilities for data protection supervision are shared. Eurodac is a large scale IT system which contains digital fingerprints of asylum seekers. A coordinated approach is essential in Eurodac, as supervision depends on collaboration between the national data protection authorities and the EDPS.

européenne. L'une des principales fonctions du contrôleur consiste à collaborer avec les autres autorités responsables de la protection des données pour favoriser la cohérence sur ce plan dans toute l'Europe. Il doit donc traiter notamment des questions ayant une incidence sur la manière d'interpréter une disposition de la directive 95/46, qui a été transposée dans les lois nationales et des affaires dans lesquelles des plaintes semblables sont déposées dans plusieurs États membres. Le contrôleur œuvre également pour garantir la protection des données dans le cadre du « troisième pilier » de l'Union européenne, qui couvre la coopération policière et judiciaire. Une autre importante tâche collaborative du contrôleur concerne Eurodac, où les responsabilités en matière de surveillance de la protection des données sont partagées. Eurodac est un système d'information à grande échelle contenant les empreintes digitales des demandeurs d'asile, qui requiert une approche coordonnée étant donné que sa surveillance dépend de la collaboration entre les autorités nationales responsables de la protection des données et le contrôleur.

► **Groupe de travail Article 29**

Le Groupe de travail Article 29 est la principale enceinte de la coopération au sein de l'Union européenne. Les autorités nationales responsables de la protection des données s'y réunissent pour échanger leurs points de vue sur les questions en cours, envisager une interprétation commune des lois sur la protection des données et donner des avis d'experts à la Commission européenne. Plus particulièrement, le Groupe de travail peut établir les codes de conduite de la communauté européenne soumis à l'approbation des associations commerciales et autres organismes. Le Groupe agit aussi comme plateforme pour la coordination entre États membres de l'Union européenne et la tenue de consultations publiques. Les documents officiels qu'il publie servent de référence pour l'interprétation de la Directive sur la protection des données. Récemment, le Groupe de travail a entre autres émis des commentaires sur l'entente de suivi entre l'Union européenne et les États-Unis sur le traitement et le transfert des renseignements sur le dossier passager, produit une recommandation sur les normes d'approbation des règles d'entreprise contraignantes pour le transfert des renseignements personnels et rédigé un document de travail sur le traitement des

► **Article 29 Working Party**

The central forum for cooperation in the EU is the Article 29 Working Party. This is where national data protection authorities meet to exchange views on current issues, discuss common interpretations of data protection legislation, and give expert advice to the European Commission. In particular, the Working Party can determine European community codes of conduct that are submitted for approval by trade associations and other bodies. It also serves as a platform for coordination between EU member states and conducts public consultations. Official documents published by the Working Party are a common point of reference for interpretation of the Data Protection Directive. Recent examples of areas in which the Working Party has been involved include an Opinion on the follow-up agreement between the EU and the USA on the processing and transfer of passenger name record data; a Recommendation on the standard application for approval of binding corporate rules for the transfer of personal data; and a Working Document on the processing of personal data in electronic health records.

► **Privacy International (PI)**

Privacy International is a human rights group formed in 1990 as a watchdog on surveillance and privacy invasions by governments and corporations. It has an international advisory board with members from over 30 countries, and has been most prominent in North America, Europe and Asia, where it has liaised with local human rights organizations to raise awareness about the development of national surveillance systems. The network has been used by law reform and human rights organizations in more than twenty countries to assist in the promotion of privacy values. Recently, PI lodged coordinated complaints with data protection authorities across the world regarding the SWIFT case, and it was instrumental in getting this issue at the forefront of public debate internationally. In Canada, New Zealand, the United States, Hungary, Australia and the United Kingdom, PI has promoted privacy issues through national media and public campaigns. In Central and Eastern Europe, the organization has been active in promoting government accountability through freedom of information acts. PI also monitors the activities of international organizations, including the

renseignements personnels dans les dossiers médicaux électroniques.

► ***Privacy International (PI)***

Privacy International est un organisme de défense des droits de la personne créé en 1990 pour suivre de près les questions touchant à la surveillance et à l'invasion de la vie privée par les gouvernements et les entreprises. Des membres en provenance de plus de 30 pays siègent au conseil consultatif international de cet organisme très éminent en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, où des liens ont été établis avec des organismes régionaux des droits de la personne pour donner des renseignements sur la conception de systèmes nationaux de surveillance. Des organismes de réforme du droit et des droits de la personne dans plus de vingt pays ont eu recours à ce réseau pour promouvoir la protection de la vie privée. Récemment, PI a déposé des plaintes coordonnées concernant l'affaire SWIFT auprès des autorités responsables de la protection des données à l'échelle mondiale et a contribué à amener la question à l'avant-scène internationale. Au Canada, en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis, en Hongrie, en Australie et au Royaume-Uni, PI a fait la promotion de la protection de la vie privée par l'intermédiaire de médias nationaux et de campagnes publiques. En Europe centrale et en Europe de l'Est, l'organisme a pris part activement à la promotion de la responsabilisation gouvernementale par le biais des lois sur la liberté d'accès à l'information. PI surveille aussi les activités des organismes internationaux, dont l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et les organismes des Nations Unies.

European Union, the Council of Europe, and UN agencies.

29^E CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES COMMISSAIRES
À LA PROTECTION DES DONNÉES ET DE LA VIE PRIVÉE

LES HORIZONS DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

TERRA INCOGNITA

PRIVACY HORIZONS

29TH INTERNATIONAL CONFERENCE OF
DATA PROTECTION AND PRIVACY COMMISSIONERS

Bibliographie

Bibliography



Remarque : Il existe une grande quantité de documents disponibles décrivant ou analysant les initiatives de coopération internationales qui visent à promouvoir ou à assurer la protection de la vie privée. Cette bibliographie ne prétend pas être exhaustive; elle vise plutôt à offrir une sélection de publications récentes ou pertinentes.

COMMISSION EUROPÉENNE. *Data Protection in the European Union*, 15 pages.

Cet article offre un aperçu de la protection des données dans l'UE et analyse des questions comme la directive relative à la protection des données de la Commission européenne, les règles que les contrôleurs de données doivent respecter, les droits des citoyens en tant que « personnes visées par les renseignements », les mesures que peuvent prendre les citoyens de l'UE en cas d'atteintes à leurs droits et le transfert de renseignements personnels vers des pays non membres de l'UE.

COMMISSION EUROPÉENNE. *Directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données*.

COMMISSION EUROPÉENNE. *Directive 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (directive vie privée et communications électroniques)*.

COMMISSION EUROPÉENNE. *Directive 2006/24/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006 sur la conservation des données générées ou traitées dans le cadre de la fourniture de services de communications électroniques accessibles au public ou de réseaux publics de communications et modifiant la directive 2002/58/CE*.

COMMISSION EUROPÉENNE. *Règlement (CE) 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données*.

Note: There is a wealth of material available describing and/or analyzing international cooperative initiatives aimed at promoting and protecting privacy. This bibliography does not profess to be a complete listing of all that is available. Rather, it aims simply to provide a selection of recent and/or pertinent publications.

Article 29 Working Party on Data Protection. *9th Annual Report on the situation regarding the protection of individuals with regard to the processing of personal data in the European Union and in third countries* (Covering the year 2005), June 2005, 141 pages.

Report 1/2007 on the first joint enforcement action: evaluation and future steps, June 2007, 19 pages.

Report on Article 29 Working Party Workshop on an EU approach towards a new passenger data agreement, Brussels, March 2007, 5 pages.

The Article 29 Data Protection Working Party, stressing its constructive role in the ongoing discussions on a future PNR Agreement with the US, organized a workshop in Brussels with experts in the field of passenger data to examine the privacy issues of the current interim agreement and a future deal. The report provides an overview of the workshop's conclusions.

Opinion N° 5/2007 on the follow-up agreement between the European Union and the United States of America on the processing and transfer of passenger name record (PNR) data by air carriers to the United States Department of Homeland Security concluded in July 2007, August 2007, 17 pages.

This opinion aims to analyze the impact on fundamental rights and freedoms and in particular the passengers' right to privacy of the new and third agreement on the transfer of passenger name record (PNR) data to the US Department of Homeland Security (DHS).

Asia Pacific Economic Cooperation (APEC). *APEC Privacy Framework*, 2005, 36 pages.

Information flows are vital to conducting business in a global economy. The APEC Privacy Framework promotes a flexible approach to information privacy protection

COMMISSION EUROPÉENNE. *Directive 97/66/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 1997 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des télécommunications*

COMMISSION EUROPÉENNE. *Traité sur l'Union européenne (TUE) : Article 6.*

COMMISSION EUROPÉENNE. *Convention européenne sur les droits de l'homme : Article 8.*

COMMISSION EUROPÉENNE. *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 7 décembre 2000.*

COMMISSION EUROPÉENNE. *Arrêt de la Cour de Justice européenne sur le PNR : La Cour annule la décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord entre la Communauté européenne et les États-Unis d'Amérique sur le traitement et le transfert de données personnelles ainsi que la décision de la Commission relative à la protection adéquate de ces données.*

COMMISSION EUROPÉENNE. *Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil – Suivi du Programme de travail pour une meilleure mise en application de la directive sur la protection des données, Bruxelles, 2007, 11 pages.*

Cette Communication fait l'analyse du Programme de travail pour une meilleure mise en application de la directive sur la protection des données. Elle évalue la situation actuelle et présente les possibilités futures qui pourraient servir de conditions gagnantes dans de nombreux secteurs de politiques, à la lumière de l'article 8 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui reconnaît le droit autonome à la protection des renseignements personnels.

COMMON MARKET LAW REVIEW. *The European Data Protection Supervisor: the Institutions of the EC Controlled by an Independent Authority*, 2006, p. 1313

CONSEIL DE L'EUROPE. *Convention pour la protection des personnes à l'égard du*

across APEC member economies, while avoiding the creation of unnecessary barriers to information flows.

Proceedings of the Second Technical Assistance Seminar on International Implementation of the APEC Privacy Framework, 2007: "Cooperation and Cross-Border Privacy Rules: building confidence in an accountable system for personal information moving between economies", Cairns, Australia 25-26 June 2007. Available at: http://www.apecsec.org.sg/apec/apec_groups/som_special_task_groups/electronic_commerce.html.

The seminar brought together key privacy experts, government officials, privacy regulators and supervisory authorities, businesses and APEC member economies to discuss and develop cooperative cross-border arrangements for implementing a Cross-Border Privacy Rules (CBPR) system based on the preferred model identified in the First Technical Assistance Seminar.

Seminar Background Paper, 2nd Technical Assistance Seminar on the International Implementation of the APEC Privacy Framework, Cairns, Australia, 25-26 June 2007, 15 pages. (Prepared by Australia)

This paper uses concepts from the theory of 'responsive regulation' to highlight the importance of developing cooperative arrangements to facilitate cross-border investigation and enforcement of privacy laws, and the role of regulators in implementing cross-border privacy rule.

Cross-Border Privacy Rules Implementation: A Discussion Paper for the Seminar, 2nd Technical Assistance Seminar on the International Implementation of the APEC Privacy Framework, Cairns, Australia, 25-26 June 2007, 9 pages. (Prepared by Australia)

This paper outlines background material on cross-border privacy rules and the APEC Privacy Framework, and a conceptual framework for considering the process of implementing cross-border privacy rules (CBPRs). In particular, this paper is intended to assist in considering the three discussion models of such CBPR systems during the breakout session of the seminar, as set out in the other seminar documents.

traitement automatisé des données à caractère personnel, 1981.

CONTRÔLEUR EUROPÉEN DE PROTECTION DES DONNÉES (CEPD). *Le CEPD en tant que conseiller des institutions communautaires à l'égard des propositions de législation et documents connexes*, Bruxelles, 18 mars 2005, 14 pages.

Le présent document décrit la façon dont le CEPD agit pour remplir son mandat de manière efficace lorsqu'il est consulté sur des propositions de législation. Le CEPD s'efforce de devenir un conseiller faisant autorité en ce qui a trait aux questions relatives à la qualité de la législation de l'Union européenne, pour autant qu'elles concernent le traitement des données à caractère personnel. En soumettant ce document d'orientation, il entend se définir comme un acteur fiable et solide du processus législatif.

CONTRÔLEUR EUROPÉEN DE PROTECTION DES DONNÉES (CEPD). *Annual Report 2006*, Bruxelles, 2007, 100 pages.

Au cours de sa troisième année d'activités, le CEPD a poursuivi ses efforts de mise en place d'une culture plus poussée de protection des données au sein des institutions et des organismes de la CE. Depuis 2004, on a mené près de 150 vérifications préalables de systèmes de traitement à risque et formulé 25 avis sur des propositions législatives. Le Rapport annuel fait valoir qu'il est temps pour le CEPD d'élargir ses activités de supervision et d'entreprendre l'analyse et l'évaluation des résultats des activités menées jusqu'ici.

CONTRÔLEUR EUROPÉEN DE PROTECTION DES DONNÉES (CEPD). *An Efficient and Accountable Police Cooperation in the EU: the way forward*, Bruxelles, 18 décembre 2006.

Dans cet article, on analyse les facteurs propres à une coopération policière efficace et responsable; on fait valoir qu'une protection adéquate des données est un élément essentiel pour assurer une coopération policière optimale.

CONTRÔLEUR EUROPÉEN DE PROTECTION DES DONNÉES (CEPD). *Unity and Diversity in Data Protection*, allocution prononcée par Peter Hustinx à la première Conférence

APEC's Strategies And Actions Toward A Cross-Border Paperless Trading Environment, 16th APEC Ministerial Meeting, Santiago, Chile, 17-18 November 2004, 6 pages.

Issues surrounding paperless trading have been integral to the work of the APEC Electronic Commerce Steering Group (ECSG) and work is underway to implement APEC's strategies to enable the electronic transmission of trade-related information across the region by 2020.

Council of Europe. *Convention 108/81 for the Protection of Individuals with regard to Automatic Processing of Personal Data, 1981.*

Crompton, Malcolm. *The APEC Privacy Framework, Creating Trust in Developing Cross-Border Privacy Rules: A Progress Report*, March 2007, 13 pages.

Nowhere else in the world is the handling of personal information increasing and transforming more rapidly than around the Pacific Rim, with the possible exception of India. This paper describes the very rapid progress being made by APEC in addressing the issues and finding solutions that seek to address 21st Century realities in a very diverse region.

Common Market Law Review. *The European Data Protection Supervisor: the Institutions of the EC Controlled by an Independent Authority*, 2006, p. 1313

European Commission. *Data Protection in the European Union*, 15 pages.

Provides an overview of data protection in the EU, and examines issues such as the European Directive on Data Protection, rules data controllers must adhere to, citizens' rights as a data subject, what EU citizens can do if their rights are violated, and data transfers to non-EU countries.

Directive 95/46/EC of the European Parliament and of the Council of 24 October 1995 on the protection of individuals with regard to the processing of personal data and on the free movement of such data.

Directive 2002/58/EC of the European Parliament and of the Council of 12 July 2002 concerning the processing of personal data and the protection of privacy in the electronic

internationale sur la protection des données personnelles dans les États fédéraux et plurinationaux, Barcelone, Espagne, octobre 2006.

Dans cette allocution, M. Hustinx analyse la manière dont l'unité et la diversité européennes contribuent à la protection des données. Il affirme que cette contribution s'effectue sur trois plans : d'abord, sur le plan des principes et des politiques élémentaires sous-jacents à ce domaine; ensuite, sur le plan des cadres juridiques; enfin, sur la mise en œuvre et les défis que l'Europe devra relever.

CONTRÔLEUR EUROPÉEN DE PROTECTION DES DONNÉES (CEPD). *Towards the Creation of a European Area of Freedom, Security and Justice Where Security and Data Protection Go Hand in Hand*, allocution prononcée par Joaquín Bayo Delgado à la première Conférence internationale sur la protection des données personnelles dans les États fédéraux et plurinationaux, Barcelone, Espagne, sans date.

CONTRÔLEUR EUROPÉEN DE PROTECTION DES DONNÉES (CEPD). *Un cadre qui évolue : le troisième pilier et la protection des données*, mai 2006, 8 pages

L'expression « troisième pilier » renvoie à la structure en piliers de l'Union européenne, apparue dans le traité de Maastricht (1992). Cet article analyse les répercussions du « troisième pilier » sur la protection des renseignements personnels en Europe.

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DE LA ZONE ASIE-PACIFIQUE (APEC). *APEC Privacy Framework*, 2005, 36 pages.

La circulation de l'information est un élément essentiel à la conduite des affaires dans le cadre d'une économie mondiale. Le cadre de protection de la vie privée de l'APEC fait la promotion d'une approche souple de la protection des renseignements personnels pour l'ensemble des économies membres de l'APEC, tout en évitant la création de barrières susceptibles de nuire inutilement à la circulation de l'information.

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DE LA ZONE ASIE-PACIFIQUE (APEC). *Proceedings of the Second Technical Assistance Seminar on International Implementation of the APEC Privacy*

communications sector (Directive on privacy and electronic communications).

Directive 2006/24/EC of the European Parliament and of the Council of 15 March 2006 on the retention of data generated or processed in connection with the provision of publicly available electronic communications services or of public communications networks and amending Directive 2002/58/EC.

Regulation (EC) 45/2001 of the European Parliament and of the Council of 18. December 2000 on the protection of individuals with regard to the processing of personal data by the Community institutions and bodies and on the free movement of such data.

Directive 97/66/EC of the European Parliament and of the Council of 15 December 1997 concerning the processing of personal data and the protection of privacy in the telecommunications sector.

Treaty on the European Union (TEU): Article 6 European Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms (ECHR): Art. 8.

EU Charter of Fundamental Rights of 7 December 2000.

European Court of Justice judgment on Passenger Name Records: The court annuls the council decision concerning the conclusion of an agreement between the European Community and the United States of America on the processing and transfer of personal data and the Commission decision on the adequate protection of those data.

Communication from the Commission to the European Parliament and the Council on the follow-up of the Work Programme for better implementation of the Data Protection Directive, Brussels, 2007, 11 pages.

This Communication examines the *Work Programme for better implementation of the Data Protection Directive*. It assesses the present situation, and outlines the prospects for the future as a condition for success in a number of policy areas in the light of Article 8 of the European Charter of Fundamental Rights, recognizing an autonomous right to the protection of personal data.

Framework, 2007: « Cooperation and Cross-Border Privacy Rules: building confidence in an accountable system for personal information moving between economies », Cairns, Australie, 25 et 26 juin 2007. Ce document est disponible à l'adresse suivante : http://www.apecsec.org.sg/apec/apec_groups/som_special_task_groups/electronic_commerce.html.

Ce séminaire a réuni les principaux spécialistes en matière de protection de la vie privée, des hauts fonctionnaires, des représentants d'organismes de réglementation et des responsables de la supervision, des représentants du monde des affaires et des économies membres de l'APEC. Ils ont pu aborder la question de l'élaboration d'ententes transfrontalières de coopération visant à mettre en œuvre un système de règles transfrontalières de protection de la vie privée (RTPVP), fondé sur le modèle retenu au cours du premier *Technical Assistance Seminar*.

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DE LA ZONE ASIE-PACIFIQUE (APEC). *Seminar Background Paper, 2nd Technical Assistance Seminar on the International Implementation of the APEC Privacy Framework*, Cairns, Australie, 25 et 26 juin 2007, 15 pages. (Document préparé par l'Australie)

Cet article utilise des notions tirées de la théorie de la « réglementation adaptable » pour souligner l'importance d'élaborer des accords de coopération pour favoriser les enquêtes transfrontalières et la mise en application des lois relatives à la protection de la vie privée. L'article met également l'accent sur le rôle des organismes de réglementation dans la mise en œuvre des règles transfrontalières de protection de la vie privée.

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DE LA ZONE ASIE-PACIFIQUE (APEC). *Cross-Border Privacy Rules Implementation: A Discussion Paper for the Seminar, 2nd Technical Assistance Seminar on the International Implementation of the APEC Privacy Framework*, Cairns, Australie, 25 et 26 juin 2007, 9 pages. (Document préparé par l'Australie)

Cet article met en valeur des documents d'information portant sur les règles transfrontalières de protection de la vie privée (RTPVP) et le cadre de protection de

European Data Protection Supervisor (EDPS). *The EDPS as an Advisor to the Community Institutions on Proposals for Legislation and Related Documents*, Brussels, 18 March 2005, 14 pages.

This paper describes how the EDPS proceeds in order to fulfill the office's mandate with regard to consultation on legislative proposals. The EDPS aims to be an authoritative advisor on matters relating to the quality of legislation of the European Union, in so far as matters concerning the processing of personal data are concerned. By presenting this policy paper the EDPS aims to position itself as a reliable and predictable player in the legislative process.

Annual Report 2006, Brussels, 2007, 100 pages.

During his third year of activities, the EDPS has continued to invest in the establishment of an advanced data protection culture within the EC institutions and bodies. Since 2004, almost 150 prior checks of risky processing systems and 25 opinions on proposals for new legislation have been issued. The Annual Report argues that the time has come for the EDPS to broaden his supervisory activities and start to inspect and measure results.

An Efficient and Accountable Police Cooperation in the EU: the way forward, Brussels, 18 December 2006.

This paper discusses efficient and accountable police cooperation and argues that there can be no optimal police cooperation without adequate data protection.

Unity and Diversity in Data Protection, speech delivered by Peter Hustinx at the First International Conference on Data Protection in Plurinational and Federal States, Barcelona, Spain, October 2006.

The speech examines how European unity and diversity contribute to data protection. It does this on three levels. First on the level of the basic principles and the policies that underlie this area; then on the legal frameworks; thirdly on implementation and what challenges the Europe is facing.

Towards the Creation of a European Area of

la vie privée de l'APEC, ainsi qu'un cadre conceptuel d'analyse du processus de mise en œuvre des règles transfrontalières de protection de la vie privée. Plus particulièrement, cet article vise à appuyer l'analyse des trois modèles d'examen de ces systèmes de RTPVP pendant la séance de réunion en sous-groupes, comme cela est indiqué dans les autres documents du séminaire.

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DE LA ZONE ASIE-PACIFIQUE (APEC). *APEC's Strategies And Actions Toward A Cross-Border Paperless Trading Environment*, 16^e réunion ministérielle de l'APEC, Santiago, Chili, 17 et 18 novembre 2004, 6 pages.

Les enjeux liés aux transactions électroniques sont au centre des travaux du Groupe directeur sur le commerce électronique (GDCE) de l'APEC. Les travaux de mise en œuvre des stratégies de l'APEC pour permettre la transmission électronique de renseignements relatifs à des transactions sont en cours. On prévoit qu'il sera possible de procéder à de telles transactions dans l'ensemble de la région d'ici 2020.

CROMPTON, Malcolm. *The APEC Privacy Framework, Creating Trust in Developing Cross-Border Privacy Rules: A Progress Report*, mars 2007, 13 pages.

Sur la côte du Pacifique, le traitement de renseignements personnels s'accroît et se transforme à un rythme effarant à nul autre pareil, à l'exception possible de l'Inde. Cet article décrit les progrès très rapides effectués par l'APEC pour affronter les enjeux et trouver des solutions permettant de faire face aux réalités du XXI^e siècle dans une région particulièrement diversifiée.

GREENLEAF, Graham. *Asia-Pacific Developments in Information Privacy Law and its Interpretation*, article d'information préparé dans le cadre du *Privacy Issues Forum*, 30 mars 2006, Museum of New Zealand – Te Papa Tongarewa, Wellington, événement organisé par le commissaire à la protection de la vie privée de la Nouvelle-Zélande.

Dans cet article, on présente un aperçu des principales ententes et institutions internationales qui ont actuellement une influence sur l'élaboration et l'exécution de

Freedom, Security and Justice Where Security and Data Protection Go Hand-in Hand, speech delivered by Joaquín Bayo Delgado at the First International Conference on Data Protection in Plurinational and Federal States in Barcelona, Spain, undated.

A Framework in Development: Third Pillar and Data Protection, May 2006, 7 pages

The term "Third Pillar" refers to the pillar structure of the European Union, introduced in the Treaty of Maastricht (1992). This paper examines the implications of the "Third Pillar" for European data protection.

Greenleaf, Graham. *Asia-Pacific developments in information privacy law and its interpretation*, a background paper prepared for the *Privacy Issues Forum*, 30 March 2006, Museum of New Zealand – Te Papa Tongarewa, Wellington, hosted by the New Zealand Privacy Commissioner.

This paper provides an overview of the main international agreements and institutions currently influencing the development and operation of information privacy laws in Asia-Pacific countries. It suggests that Asia-Pacific Privacy Commissioners are yet to achieve a significant enough collective role in privacy promotion and protection in their region. It also suggests that the UN is largely irrelevant to the future of privacy protection.

Organization for Economic Co-operation and Development (OECD). *Guidelines for the Security of Information Systems and Networks: Towards a Culture of Security*, 2002, Paris, France, 29 pages.

These guidelines apply to all participants in the new information society and suggest the need for a greater awareness and understanding of security issues, including the need to develop a "culture of security" - that is, a focus on security in the development of information systems and networks, and the adoption of new ways of thinking and behaving when using and interacting within information systems and networks. The guidelines constitute a foundation for work towards a culture of security throughout society.

The Promotion of a Culture of Security for Information Systems and Networks in OECD

lois en matière de protection de l'information dans les pays de l'Asie-Pacifique. L'auteur laisse entendre que les commissaires à la protection de la vie privée de l'Asie-Pacifique ont encore du chemin à faire avant de devenir un acteur collectif suffisamment influent en matière de promotion et de protection de la vie privée dans leur région. Il donne à penser que le rôle de l'ONU est négligeable en la matière.

GRUPE DE TRAVAIL « ARTICLE 29 » SUR LA PROTECTION DES DONNÉES. *9^e rapport annuel sur l'état de la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel dans l'Union européenne et les pays tiers, portant sur l'année 2005*, juin 2006, 145 pages.

GRUPE DE TRAVAIL « ARTICLE 29 » SUR LA PROTECTION DES DONNÉES. *Rapport 1/2007 sur la première action commune de mise en application : évaluation et étapes à venir*, juin 2007, 23 pages.

GRUPE DE TRAVAIL « ARTICLE 29 » SUR LA PROTECTION DES DONNÉES. *Report on Article 29 Working Party Workshop on an EU approach towards a new passenger data agreement*, Bruxelles, 26 mars 2007, 5 pages.

Le groupe de travail « Article 29 » sur la protection des données, soulignant le rôle constructif qu'il souhaite jouer dans les discussions en cours ayant trait au futur accord sur le dossier passager (DP) avec les États-Unis, a organisé un atelier à Bruxelles, réunissant les spécialistes du domaine des renseignements sur les passagers. L'atelier avait pour objectif d'analyser les enjeux liés à la protection de la vie privée dans le cadre de l'accord provisoire actuel et de la future entente. Le rapport présente un aperçu des conclusions de l'atelier.

GRUPE DE TRAVAIL « ARTICLE 29 » SUR LA PROTECTION DES DONNÉES. *Opinion N° 5/2007 on the follow-up agreement between the European Union and the United States of America on the processing and transfer of passenger name record (PNR) data by air carriers to the United States Department of Homeland Security concluded in July 2007*, août 2007, 17 pages.

Cette opinion vise à analyser les

Countries, December 16, 2005, 133 pages.

This report includes a detailed inventory of effective national initiatives to implement the 2002 OECD "Guidelines for the Security of Information Systems and Networks: Towards a Culture of Security".

Proceedings of the OECD-APEC Workshop on Security of Information Systems and Networks, Seoul, 5-6 September 2005. Available at:

http://www.oecd.org/document/25/0,3343,en_2649_34255_354812_41_1_1_1_1,00.html

The objectives of the joint workshop were to exchange policy relevant information on strategies in OECD and APEC for developing a culture of security in the digital economy and information society, and to share experience on effective initiatives for implementing security policies, practices, measures and procedures.

Culture of Security for Information Systems and Networks Web Page, at http://www.oecd.org/site/0,3407,en_21571361_36139259_1_1_1_1_1,00.html.

The OECD's Working Party on Information Security and Privacy (WPISP) created this site to help OECD member and non-member countries share their policies and best practices with regards to the promotion of a Culture of Security. It follows up on the adoption of the Security Guidelines.

Proceedings of the OECD Workshop on Digital Identity Management (IDM), Trondheim, Norway, 8-9 May 2007. Available at:

http://www.oecd.org/document/41/0,3343,en_21571361_36139259_38327849_1_1_1_1,00.html

The objective of the two-day workshop was to bring together experts to explore the main policy issues surrounding digital identity management, and in particular to establish a common understanding of the challenges raised by IDM with respect to information security and privacy.

Report of the OECD Workshop On Digital Identity Management, 8-9 May 2007, Trondheim, Norway, 10 pages.

See description of workshop proceedings above.

Culture of Security for Information Systems and

répercussions que le troisième (et nouvel) accord sur le transfert des données relatives aux dossiers passagers (DP) au département de la Sécurité intérieure des États-Unis pourrait avoir sur les libertés et droits fondamentaux, plus particulièrement sur le droit des passagers à la vie privée.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *Lignes directrices de l'OCDE régissant la sécurité des systèmes et réseaux d'information : vers une culture de la sécurité*, 2002, Paris, France, 29 pages.

Les présentes lignes directrices s'adressent à l'ensemble des parties prenantes à la nouvelle société de l'information et font valoir le besoin d'une prise de conscience et d'une compréhension accrues des questions de sécurité, ainsi que la nécessité de développer une « culture de la sécurité », c'est-à-dire porter une attention très grande à la sécurité dans le cadre du développement des systèmes et des réseaux d'information et adopter de nouveaux modes de pensée et de comportement relatifs à l'utilisation des systèmes et des réseaux d'information et dans le cadre des échanges qui y prennent place. Les Lignes directrices proposent que toutes les parties prenantes de la société adoptent et encouragent une « culture de la sécurité ».

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *The Promotion of a Culture of Security for Information Systems and Networks in OECD Countries*, 16 décembre 2005, 133 pages.

Dans ce rapport, on dresse un inventaire détaillé d'initiatives nationales efficaces de mise en œuvre des « Lignes directrices de l'OCDE régissant la sécurité des systèmes et réseaux d'information : vers une culture de la sécurité » de 2002.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *Proceedings of the OECD-APEC Workshop on Security of Information Systems and Networks*, Séoul, 5 et 6 septembre 2005. Document disponible à l'adresse suivante :

http://www.oecd.org/document/25/0,3343,en_2649_34255_354812_41_1_1_1_1,00.html

Networks: Initiatives by Country. Available at: http://www.oecd.org/document/63/0,3343,en_21571361_36139259_36306559_1_1_1_1,00.html

This section provides links to national initiatives to promote a Culture of Security in accordance with the OECD Guidelines for the Security of Information Systems and Networks: Towards a Culture of Security. Last update—Australia, May, 2007.

Report on the Cross-Border Enforcement of Privacy Laws, 2006, 41 pages.

A number of regional instruments and other less formal arrangements already exist to facilitate cross-border enforcement co-operation, but none with a global reach. The report makes the argument that there is considerable scope for a more global and systematic approach to cross-border privacy law enforcement co-operation

Privacy International. *Regulatory Challenges for U.S. and EU Airlines and Passengers—Current and Future Challenges*, March 2007, 9 pages.

This report was released at the European Parliament and deals with the regulatory failures surrounding the surveillance of passengers in the U.S. Commissioned by the European Parliament's LIBE Committee for civil liberties, the report finds that there are many loopholes for passenger surveillance within the existing EU-US agreement on data transfers, and this will likely get worse unless EU negotiators start holding the U.S. to account.

(Gus Hosein). *Threatening the Open Society: Comparing Anti-terror Policies and Strategies in the U.S. and Europe*, December 2005, 47 pages.

The report compares the anti-terrorism approaches in the U.S. with those in Europe. It finds that on every policy involving mass surveillance of its citizens, the EU is prepared to go well beyond what the U.S. Government finds acceptable and palatable, and violate the privacy of citizens.

Pulling a Swift one? Bank transfer information sent to U.S. authorities, July 2006.

This document describes Privacy International's position on the SWIFT case. It notes that there were a number of

L'atelier conjoint avait pour objectif de favoriser l'échange de renseignements pertinents sur les stratégies de l'OCDE et de l'APEC pour l'élaboration d'une culture de la sécurité au sein de la société de l'information et de l'économie numériques, ainsi que sur les initiatives efficaces relatives à la mise en œuvre de politiques, de pratiques, de mesures et de procédures de sécurité.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). Page Web *Culture of Security for Information Systems and Networks* du site de l'OCDE (anglais seulement), disponible à l'adresse suivante :

http://www.oecd.org/site/0,3407,en_21571361_36139259_1_1_1_1_1,00.html.

Le Groupe de travail de l'OCDE sur la sécurité de l'information et la vie privée (GTSIP) a créé ce site Web pour encourager les pays membres de l'OCDE (et les autres pays) à faire part de leurs politiques et pratiques exemplaires en matière de promotion d'une « culture de la sécurité ». Ce site fait suite à l'adoption des lignes directrices sur la sécurité.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *Proceedings of the OECD Workshop on Digital Identity Management (IDM)*, Trondheim, Norvège, 8 et 9 mai 2007. Document disponible à l'adresse suivante : http://www.oecd.org/document/41/0,3343,en_21571361_36139259_38327849_1_1_1_1,00.html.

L'atelier de deux jours avait pour objectif de réunir des spécialistes pour étudier les principaux enjeux stratégiques soulevés par la question de la gestion de l'identité numérique (GIN). Plus particulièrement, il visait à assurer l'interprétation commune des défis posés par la GIN en ce qui a trait à la sécurité des renseignements et à la protection de la vie privée.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *Report of the OECD Workshop On Digital Identity Management*, Trondheim, Norvège, 8 et 9 mai 2007, 10 pages.

Consulter la description du compte rendu de

inconsistencies in the accounts of the SWIFT case. These inconsistencies have severe implications for trust and confidence in the international finance sector. Privacy International calls in this document for a halt of the transfers until essential questions regarding due process and privacy protections can be answered adequately.

Strategies for Privacy Protection in the face of Terrorism, Speech by Gus Hosein, Director of the Terrorism and the Open Society Program at Privacy International, delivered before the 27th International Data Protection Commissioners conference in Montreux, Switzerland, 2005.

After every terrorist attack almost every government responds with new and renewed policies for enhanced powers. What is remarkable, however, is that we are increasingly seeing resistance and debate regarding these policies. In this speech Mr. Hosein reviews some of the highlights of these policy processes, where he points to the successful strategies that some have used to promote debate and deliberation and to even overturn problematic policies.

International Co-operation Gone Awry - What happened to Indymedia, September 2005, excerpt from a chapter written in *Cybercrime and Jurisdiction: A Global Survey*, edited by Bert-Jaap Koops and Susan W. Brenner, published in 2006 by T.M.C. Asser Press.

Rundle, Mary. *International Personal Data Protection and Digital Identity Management Tools*, background paper for the Identity Mashup Conference – June 19-21, 2006; hosted by the Berkman Center for Internet and Society at Harvard Law School, 20 June 2006.

International guidelines establish principles for the treatment of personal data. Might digital identity management tools simultaneously allow the interests of government, the private sector, and the citizen to be met - namely, legitimate government access to and sharing of personal data, efficiency in web-services exchanges, and effective protections for personal data?

l'atelier ci-dessus.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *Culture of Security for Information Systems and Networks: Initiatives by Country*. Document disponible à l'adresse suivante :

http://www.oecd.org/document/63/0,3343,en_21571361_36139259_36306559_1_1_1_1,00.html.

Cette section du site Web de l'OCDE dresse une liste de liens vers des initiatives nationales de promotion d'une « culture de la sécurité » conforme aux Lignes directrices de l'OCDE régissant la sécurité des systèmes et réseaux d'information : vers une culture de la sécurité. Dernière mise à jour – Australie, mai 2007

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *Rapport sur l'application transfrontière de la législation relative à la protection de la vie privée*, 2006, 41 pages.

Il existe déjà un certain nombre d'instruments régionaux et d'autres mécanismes moins formels destinés à faciliter la coopération transfrontière concernant l'application de la loi, mais aucun n'a de portée mondiale. Le rapport fait valoir qu'il existe un espace considérable pour une approche plus globale et plus systématique en faveur d'une coopération transfrontière pour faire appliquer la loi en matière de protection de la vie privée.

PRIVACY INTERNATIONAL. *Regulatory Challenges for U.S. and EU Airlines and Passengers—Current and Future Challenges*, mars 2007, 9 pages.

Ce rapport, préparé à la demande du « European Parliament's LIBE Committee for civil liberties », a été publié devant le Parlement européen et traite des échecs en matière de réglementation de la surveillance des passagers aux États-Unis. On y fait le constat de nombreuses failles relatives à la surveillance des passagers dans le cadre de l'entente UE – É.-U. actuelle sur le transfert de données, et on laisse entendre que la situation est susceptible d'empirer si les négociateurs de l'UE n'exigent pas de reddition de comptes de la part des États-Unis.

PRIVACY INTERNATIONAL (Gus Hosein). *Threatening the Open Society: Comparing Anti-terror Policies and Strategies in the U.S. and Europe*, décembre 2005, 47 pages.

Dans ce rapport, on compare les approches axées sur la lutte contre le terrorisme en vigueur aux États-Unis et celles en Europe. On constate que, pour toute politique de surveillance de masse des citoyens, l'UE est disposée à aller beaucoup plus loin que ce que le gouvernement américain est prêt à envisager et à accepter et transgresse ainsi le droit à vie la privée de ses citoyens.

PRIVACY INTERNATIONAL. *Pulling a Swift one? Bank transfer information sent to U.S. authorities*, juillet 2006.

Dans ce document, Privacy International explique sa position par rapport à l'affaire SWIFT (*Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication*). On y fait remarquer qu'il y avait de nombreux écarts dans les comptes bancaires associés à l'affaire SWIFT. Ces écarts ont de graves répercussions en ce qui concerne la confiance à l'endroit du secteur financier international. Privacy International en appelle à un arrêt des transferts jusqu'à ce qu'on ait trouvé les réponses adéquates à donner aux questions en matière de protection de la vie privée et de procédure établie.

PRIVACY INTERNATIONAL. *Strategies for Privacy Protection in the face of Terrorism*, allocution prononcée par Gus Hosein, directeur du *Terrorism and the Open Society Program de Privacy International*, 27^e Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée, Montreux, Suisse, 2005.

Après chaque attaque terroriste, presque tous les gouvernements réagissent en instaurant de nouvelles politiques qui renforcent leurs pouvoirs. Toutefois, il est remarquable de constater que ces politiques suscitent de plus en plus de résistance et de débats. Dans son allocution, M. Hosein donne un aperçu des principaux éléments des processus de mise en place de ces politiques et souligne les stratégies efficaces utilisées par certains pour remettre en question, voire annuler, les politiques qui posent problème.

PRIVACY INTERNATIONAL. *International Co-operation Gone Awry - What happened to Indymedia*, septembre 2005, extrait d'un chapitre publié dans *Cybercrime and Jurisdiction: A Global Survey*, sous la direction de Bert-Jaap Koops et Susan W. Brenner, publié en 2006 par T.M.C. Asser Press.

RUNDLE, Mary. *International Personal Data Protection and Digital Identity Management Tools*, article d'information préparé dans le cadre de la *Identity Mashup Conference* – 19 au 21 juin 2006; événement organisé par le *Berkman Center for Internet and Society* de la *Harvard Law School*, 20 juin 2006.

Des lignes directrices internationales établissent des principes encadrant le traitement de renseignements personnels. Les outils de gestion de l'identité numérique pourraient-ils servir simultanément les intérêts du gouvernement, du secteur privé et des citoyens, à savoir, accorder au gouvernement un accès légitime aux renseignements personnels et lui permettre de les échanger, permettre des services transactionnels efficaces sur le Web et assurer la protection des renseignements personnels?